

N°2021-11/66B

Objet : MARCHÉ DE SERVICE D'ASSURANCES – LOT DOMMAGES AUX BIENS - AVENANT.

L'an deux mille vingt et un, le 03 novembre, le Bureau du Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h00, au Centre José Arriéta à Saint-Cyprien, sous la présidence de Monsieur François BONNEAU, Vice-Président.

Nombre de membres afférents au Bureau :	10	Pour :	6
En exercice :	10	Contre :	0
Présents :	6	Abstention :	0

Présents : Dominique ANDRAULT, François BONNEAU, Robert OLIVE, Nathalie PINEAU, Louis SALA, Jean-Jacques THIBAUT.

Absents excusés : Thierry DEL POSO, Jean-André MAGDALOU, Christophe MANAS, Jean ROMEO.

Secrétaire de séance : Nathalie PINEAU.

Date de convocation : 27 octobre 2021

Le Président expose à l'Assemblée,

Par marché n° 2018/12-20 notifié le 13 décembre 2018, il a été attribué à GROUPAMA la prestation d'assurance garantissant les dommages aux biens de la Communauté de communes pour une durée de 48 mois à compter du 1^{er} janvier 2019, soit jusqu'au 31 décembre 2022, avec possibilité pour chaque partie de le dénoncer à chaque échéance annuelle moyennant un préavis de 6 mois.

Par courrier en date du 25 juin 2021, GROUPAMA a résilié le marché en raison d'une sinistralité trop élevée.

Après discussions, GROUPAMA accepte de poursuivre jusqu'à son terme le marché à la condition de modifier à compter du 1^{er} janvier 2022 :

- les conditions tarifaires par le doublement de la cotisation annuelle
- les conditions de garantie contractuelles par la suppression de la garantie « Détériorations immobilières / vandalisme / actes de vandalisme ».

EN CONSEQUENCE LE BUREAU APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE, ET AL'UNANIMITE DES PRESENTS,

☞ **ACCORTE** la proposition de GROUPAMA de modifier le marché à compter du 1^{er} janvier 2022 tel que présenté ;

☞ **AUTORISE** le Président ou son représentant dûment habilité à signer l'avenant ci-annexé actant ces modifications.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Accusé de réception en préfecture
066-246600282-20211103-2021-11-66B-DE
Date de télétransmission : 08/11/2021
Date de réception préfecture : 08/11/2021

Pour extrait conforme,
Le Président

